

**COMITE DU SIVOM DE L'ABADIE DU 20 JUIN 2016**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Rapport d'activité 2015 : présentation**

**II - FINANCES**

**1. Compte administratif 2015**

Où l'exposé de Messieurs SARETTA et BRANDA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2015 du syndicat qui s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses	328 584.52 €
Recettes	361 187.91 €
Excédent de fonctionnement	32 603.39 €
Excédent reporté	128 592.21 €
Excédent de clôture	161 195.60 €

**Section d'investissement**

Dépenses	293 715.08 €
Recettes	243 735.75 €
Déficit d'investissement	49 979.33 €
Déficit reporté	21 730.59 €
Déficit de clôture	71 709.92 €

**2. Compte de gestion 2015**

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par Madame BONNAUD Receveur du syndicat et Trésorière de Levens.

**3. Affectation du résultat 2015**

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :
  - compte 1068  
Excédents de fonctionnement capitalisés 71 709,92
  - compte 002  
Résultat de fonctionnement reporté 89 485,68
- d'approuver définitivement le compte administratif de l'exercice 2015 dont l'excédent global de clôture s'élève à 89 485,68 € après affectation des résultats.

**4. Subventions aux associations**

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'attribuer, pour l'exercice 2016, pour chaque association, qui a fourni le dossier réglementaire, une subvention ainsi que l'ensemble des prestations matérielles précédemment énoncées.

**III - EDUCATION**

**1. Rentrée scolaire 2016/2017 : information**

**2. Comité de pilotage Nouvelles Activités Périscolaires : information**

## **IV - TRAVAUX / MARCHES**

### **1. Extension école Jean de La Fontaine : validation de l'enveloppe budgétaire et demandes de subventions**

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le principe de l'opération d'extension de l'école Jean de la Fontaine et son montant prévisionnel à 141 666,66€ HT soit 170 000€ TTC ;
- d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès de l'Etat et des collectivités et organismes partenaires ;
- de valider la clef de répartition de prise en charge des remboursements d'annuités d'emprunt suivante :
  - Saint-André de la Roche : 56%
  - Cantaron : 18%
  - Tourrette-Levens : 14%
  - Nice : 12%
  -

### **2. Décision modificative : extension école Jean de La Fontaine**

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser un rajout de crédits de 85 000€ sur l'opération 2015/03 selon les modalités figurant dans les tableaux ci-dessus.
- de valider le principe du remboursement annuel par commune, en fonction de la règle de répartition en vigueur, comme suit :
  - CANTARON (18%)
  - NICE (12%)
  - SAINT ANDRE DE LA ROCHE (56%)
  - TOURRETTE LEVENS (14%)

**AFFICHE LE 30 JUIN 2016**